



CERTIFICAT N° LA_397_V2

Ce certificat est accordé par Certipaq à l'ODG

ASSOCIATION ENDIVE DE PLEINE TERRE

Situé : Le Paradis - Rue JB Lebas
59133 PHALEMPIN

ainsi qu'aux opérateurs figurant sur la liste des opérateurs habilités tenue à jour par Certipaq

pour la certification du produit :

LA 04-14 Endive de pleine terre

Décision de certification le : 26/03/2021
Certificat émis le : 15/01/2024



www.certipaq.com

Le Directeur Général
M. Gaël Du CHELAS

Le présent certificat est établi conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO et précisé dans le document en annexe 1 du présent. Ce certificat est à durée indéterminée.

Le présent document est la propriété exclusive de CERTIPAQ, 84, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris. Seul l'original est valable. Il doit être restitué à CERTIPAQ sur simple demande en cas de retrait ou suspension de la certification par CERTIPAQ et en cas de renonciation à la certification par le client. Le présent document annule et remplace tout document de certification précédemment émis. L'authenticité et la validité de ce certificat sont vérifiables auprès de CERTIPAQ.

Accréditation COFRAC n° 5-0057- Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr.





Certipaq

Annexe 1 au Certificat N° LA_397_V2

Contenu du programme de certification : LA 04-14 Endive de pleine terre

Date de dernière mise à jour de l'annexe : 15/01/2024

Cahier des charges en vigueur

Arrêté d'homologation du 10 avril 2017 paru au JO le 21 avril 2017
CDC Version du 01/02/2017

Plan de contrôle en vigueur

PC LA 462 V01 approuvé par l'INAO le 30/09/2020,

**Partie générale du programme de certification n°20, disponible sur
le site internet www.certipaq.com**